

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700

6 avril 2006

SOMMAIRE

Alchimidis, S.à r.l., Luxembourg.....	33595	(La) Milanese, S.à r.l., Dudelange	33581
Alimentaire, S.à r.l., Dudelange	33582	O.G.M. (Omnium Général des Médias) S.A.H., Luxembourg	33598
ANC S.A., Soleuvre	33584	Pendra, S.à r.l., Strassen	33563
APE-LCD-M, Association des parents d'élèves du Lycée classique de Diekirch (Annexe de Mersch), A.s.b.l., Mersch	33554	Pendra, S.à r.l., Strassen	33593
Aquamarin-Transport S.A., Grevenmacher	33556	Pendra, S.à r.l., Strassen	33593
AS Medica S.A., Capellen	33584	Pizzeria de la Gare, S.à r.l., Wasserbillig	33556
Asia Consumer Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	33598	Polimmo S.A., Luxembourg	33582
Austell Financière S.A., Luxembourg	33558	Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	33582
Austell Financière S.A., Luxembourg	33559	Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	33584
C.R.M. S.A., Mondorf-les-Bains	33593	Reagra S.A., Luxembourg	33600
Cle Invest Société Anonyme, Strassen	33593	Restaurant - Friture de la Moselle Medinger, S.à r.l., Remich	33563
Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg	33560	Romulus Invest S.A., Strassen	33563
Costa Finance S.A., Luxembourg	33596	S.E.I. Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33594
Cronos International S.A., Bereldange	33595	Scanplast S.A., Luxembourg	33597
Cronos International S.A., Luxembourg	33595	Scanplast S.A., Luxembourg	33597
Decofils S.A., Strassen	33592	Serbia Broadband, S.à r.l., Luxembourg	33560
EQ Serv, S.à r.l., Hagen	33557	Stamer Holding S.A., Luxembourg	33558
Ets. Othmar Gloden S.A., Schengen	33556	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	33571
Euro Estate Capital, S.à r.l., Luxembourg	33578	Technopol, S.à r.l., Luxembourg	33577
Ferges S.A., Luxembourg	33575	Touareg S.A., Luxembourg	33596
FermAgesT, S.à r.l., Luxembourg	33556	Tribeca First S.A., Luxembourg	33599
Fiduciaire Socofisc S.A., Grevenmacher	33554	Tridven S.A., Luxembourg	33599
Fin.Cable S.A., Luxembourg	33555	TTI Participations S.A., Wecker	33559
Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg	33594	Uionti S.A., Luxembourg	33561
Flora, S.à r.l., Luxembourg	33585	United European Bank (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	33561
Golf Planet, S.à r.l., Bertrange	33556	United European Bank (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	33562
Household and Bodycare Products Company S.A., Luxembourg	33566	Van Cauter-Snauwaert & Co, S.à r.l., Strassen ...	33593
Industri Kapital Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	33563	Veltro S.A., Luxembourg	33561
Interfin International S.A.H., Luxembourg	33560	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33592
IT Group S.A., Luxembourg	33597	Vidifer S.A.H., Luxembourg	33596
Juliet's Bakehouse, S.à r.l., Luxembourg	33594	VWR International Europe, S.à r.l., Luxembourg.	33598
Kingsdom Holding S.A., Ehlang-sur-Mess	33563		
LCTS Investments S.A., Luxembourg	33566		
Location du Sud, S.à r.l., Pétange	33599		
Lusitania Alimentaire, S.à r.l., Dudelange	33584		

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003677.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**APE-LCD-M, ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE CLASSIQUE DE DIEKIRCH
(ANNEXE DE MERSCH), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7523 Mersch, Square Princesse Marie-Astrid.

R. C. Luxembourg F 1.359.

STATUTS

Chapitre I^{er}.- Dénomination, objet, affiliation, durée, siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Association des parents d'élèves du Lycée classique de Diekirch (Annexe de Mersch), en abrégé ci-après APE-LCD-M.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de grouper et de représenter toutes personnes ayant la charge d'élèves inscrits au Lycée classique de Diekirch (Annexe de Mersch) en abrégé ci-après LCD-M;

- de favoriser le dialogue et les échanges d'idées entre les parents d'une part, le personnel enseignant, les élèves et les autorités scolaires d'autre part; notamment de représenter les parents d'élèves auprès de la direction et dans les comités formés respectivement par les enseignants et les élèves;

- de transmettre aux personnes et autorités intéressées des suggestions en matières d'administration, d'organisation et de recommandations relatives aux buts et contenu de l'enseignement; de préparer les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation; d'informer les parents d'élèves sur toutes les questions en relation avec l'enseignement au sein du LCD-M; d'organiser les activités culturelles et sociales et de formuler toutes les propositions concernant l'organisation de l'enseignement et du travail des élèves au sein de l'établissement.

Art. 3. L'association pourra s'affilier à tous les groupements partageant les mêmes buts.

Art. 4. L'association est indépendante du point de vue politique et confessionnel.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le siège social est établi au square Princesse Marie-Astrid, L-7523 Mersch.

Chapitre II.- Membres, conditions d'admission et d'exclusion

Art. 7. L'association comprend au moins sept (7) membres actifs.

Art. 8. Peut devenir membre actif toute personne ayant à charge un élève inscrit au LCD-M.

Art. 9. Les membres actifs payent une cotisation par ménage, dont le maximum ne peut dépasser 50,- euros. La cotisation effective est fixée par le comité de l'association.

Le droit de vote à l'assemblée générale est subordonné au paiement de la cotisation.

Art. 10. La qualité de membre se perd en outre par:

a) la démission écrite parvenue au comité.

b) le non-paiement de la cotisation pendant l'année scolaire écoulée.

c) l'exclusion prononcée par l'assemblée générale (à la majorité des 2/3 des voix des votants) pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

Chapitre III.- Administration

Art. 11. L'association est administrée par un comité de trois (3) membres au moins et de onze (11) membres au plus, nommés par l'assemblée générale pour la durée d'un an parmi les membres actifs. En cas de vacance, le comité peut admettre en son sein des membres jusqu'à concurrence du nombre de 11 sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Les membres du comité choisissent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Une même personne peut cumuler plusieurs fonctions.

Art. 13. Le comité décide à la majorité simple des voix des membres présents à la réunion. En cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association.

Un règlement d'ordre intérieur peut déterminer les droits et les devoirs de ses membres. Des points non élaborés dans les présents statuts pourront être déterminés dans ledit règlement. Le règlement d'ordre intérieur ne pourra cependant contredire ni aux présents statuts, ni aux prescriptions de la loi.

Chapitre IV.- Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- la nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse;
- l'approbation du rapport d'activité et de la situation financière de l'exercice écoulé;
- l'exclusion de membres;
- la modification des statuts;
- la dissolution volontaire de l'association.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au courant du premier trimestre de l'année scolaire. Le comité en fixe la date et l'ordre du jour. Les convocations se font par écrit au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 17. Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième (1/5) des membres actifs, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par écrit dans le délai d'un mois et le motif de la demande doit être mis à l'ordre du jour.

Art. 18. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents à l'assemblée. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises.

Art. 19. Toute modification des statuts doit être effectuée conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif (texte coordonné du 4 mars 1994).

Art. 20. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal conservé au siège social où les membres pourront le consulter.

Art. 21. L'année sociale commence au début de l'année scolaire.

Art. 22. La responsabilité des administrateurs de l'association se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 23. En cas de dissolution volontaire ou les cas prévus par la loi du 21 avril 1928, il sera donné au fond social actif une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet de l'association.

Art. 24. L'APE-LCD-M reprend l'actif et le passif de l'Association des parents d'élèves du Lycée Technique de Mersch. L'APE-LCD-M est à considérer comme successeur légal de l'Association des parents d'élèves du Lycée Technique de Mersch.

Fait à Mersch, le 8 décembre 2005. R. Elsen / M. Koob / N. Michels / A. Ocaktan / P. Wiltgen / G. Nimax.
Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01837. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004131.4/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FIN.CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.802.

Extraits de la réunion du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 décembre 2005

Première résolution

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux comptes pour les exercices sociaux 2003 et 2004 clôturant au 31 décembre de chaque année.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003713.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 69.914.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-BL05500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour la société

ETS. OTHMAR GLODEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003680.3/745/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003681.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AQUAMARIN-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.
R. C. Luxembourg B 58.927.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour AQUAMARIN-TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003685.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FermAgesT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 103.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003785.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GOLF PLANET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003789.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

EQ SERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 79.831.

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Lucio Coppolino, informaticien, demeurant à B-1410 Waterloo, 734, chaussée de Bruxelles,

Ici représenté par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Thionville.

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 novembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée EQ SERV, S.à r.l., avec siège social à L-8365 Hagen, 48, rue Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, le 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 601 du 4 août 2001 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Weber, en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1.172 du 15 décembre 2001 et elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 79.831,

b.- Le capital social s'élève à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros, chacune, actuellement réparties comme suit:

Monsieur Lucio Coppolino, préqualifié, cinquante parts sociales.	50
Monsieur Geoffray Pozza, informaticien, demeurant à B-6720 Habay, 9, rue du Crucifix, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Sur ce, la comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré qu'aux termes d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, datée du 31 octobre 2005, Monsieur Geoffray Pozza a cédé toutes ses parts sociales, soit cinquante (50), à Monsieur Lucio Coppolino, pour et moyennant le prix de quinze mille sept cent soixante-trois (15.763,-) euros.

Le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées dès le 31 octobre 2005 et il en a eu la jouissance et a été subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir dudit jour.

Acceptation

La comparante, agissant en sa qualité de mandataire des deux gérants de la société, savoir Messieurs Geoffray Pozza et Lucio Coppolino, préqualifiés, consent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, au nom et pour compte de la société et la tient pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, la comparante, représentant le nouvel unique associé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement souscrites par Monsieur Lucio Coppolino, informaticien, demeurant à B-1410 Waterloo, 734, chaussée de Bruxelles.»

Deuxième résolution

La comparante, ès qualités qu'elle agit, accepte les démissions des deux gérants et leur donne pleine et entière décharge pour leur mission jusqu'à ce jour.

Elle nomme comme gérant unique, Monsieur Lucio Coppolino, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille (EUR 1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: V. Klopp, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2005, vol. 434, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

U. Tholl.

(005961.3/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

STAMER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.721.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ERACO LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town ici représentée par M. Paul-Yves Lushiku, comptable, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, en date du 21 octobre 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme STAMER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79 721, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz alors de résidence à Rémich, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 575 du 26 juillet 2001.

II. Que le capital social de la société anonyme STAMER HOLDING S.A. pré-qualifiée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR, représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR, intégralement libérées.

III. Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société STAMER HOLDING S.A.

IV. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prénommé a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-V. Lushiku, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005925.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 66.619.

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUSTELL FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.871, constituée suivant acte reçu le 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 972 du 17 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les douze millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-huit (12.586.838) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la première phrase de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigera. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

2. Insertion du nouvel alinéa à l'article 11 en suite de l'alinéa 4, qui aura la teneur suivante:

«Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigera. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 11 en suite de l'alinéa 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(005954.2/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.619.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 39164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005955.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 62.181.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour TTI PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003688.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

33560

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 décembre 2005

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sébastien Felici décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 29 mai 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 avril 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003714.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SERBIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.372.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01724, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(003721.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.413.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 novembre 2005

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur David Maffeis de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Ferdinando Cavalli, résidant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003757.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

33561

UNIONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 novembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003726.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VELTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.240.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

VELTRO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003732.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.007.

Conseil d'administration:

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Louis Bazire | Directeur de Territoire BNP PARIBAS Suisse, Genève
Président
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006; |
| 2. BNP PARIBAS
Luxembourg | Représentée par Eric Martin, Directeur de Territoire,
Administrateur
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006; |
| 3. Jean Bego | Chief Operating Officer, BNP PARIBAS Paris
Administrateur |

- Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006;
4. Marcel Gaillard Directeur Général UEB (SWITZERLAND), Genève
Administrateur
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006;
5. Francis Guerra Directeur Général UEB (LUXEMBOURG), Luxembourg
Administrateur et Administrateur-Délégué
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006;
6. Isabelle Jacob-Nebout Directeur Général Adjoint UEB (SWITZERLAND), Genève
Administrateur
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006;
7. Alex Schmitt Avocat au barreau de Luxembourg
Administrateur
Nommé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2005 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à Luxembourg le 10 avril 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004570.3/850/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.007.

Liste des signatures autorisées

Nom - Prénom	Service	Titre	Pouvoir
1. Bemtgen Romain	Middle Office	Mandataire Commercial	B
2. Blum Berthe	Middle Office	Mandataire Commercial	B
3. Cordonnier Philippe	Front Office	Fondé de Pouvoir	A
4. Deneffe Christelle	Crédits	Mandataire Commercial	B
5. Elayan Youssef	Comptabilité	Mandataire Commercial	B
6. Guerra Francis	Direction	Directeur Général	A
7. Guillaume Annyse	Direction	Secrétaire Général	A
8. Hansen Danielle	Middle Office	Mandataire Commercial	B
9. Henrotte Yannick	Front Office	Fondé de Pouvoir	A
10. Hick Fabian	Front Office	Mandataire Commercial	B
11. Konopek Stefan	Front Office	Fondé de Pouvoir	A
12. Laffineur Véronique	Front Office	Mandataire Commercial	B
13. Maboge Véronique	Front Office	Mandataire Commercial	B
14. Meyer Camille	Crédits	Fondé de Pouvoir	A
15. Neu Claude	Front Office	Mandataire Commercial	B
16. Priore Lise	Direction	Mandataire Commercial	B
17. Simeoni Laurent	Front Office	Mandataire Commercial	B
18. Smolders Nic	Front Office	Mandataire Commercial	B
19. Putman Frank	Front Office	Mandataire Commercial	B
20. Tournigand Jérôme	Front Office	Directeur Adjoint	A
21. Verhulst Laurent	Front Office	Mandataire Commercial	B
22. Weicker Arsène	Middle Office	Fondé de Pouvoir	A
23. Wiscourt Chantal	Middle Office	Mandataire Commercial	B

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004571.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

PENDRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.046.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENDRA, S.à r.l.

W. Bonte

Gérant

(003786.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

RESTAURANT - FRITURE DE LA MOSELLE MEDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 2, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 43.879.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003793.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ROMULUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

Signature.

(003804.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

KINGSDOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 25.871.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGSDOM HOLDING S.A.

Signature

(003884.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 15 décembre 2005

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 15 décembre 2005 que Detlef Dinsel en tant que cédant, a cédé 505 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 3.535 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l. à la société MAJA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, en tant que cessionnaire.

Par suite du contrat de cession susmentionné, les associés actuels de la société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV	126.380 parts sociales ordinaires de classe A;
SoMalo AB	1.008 parts sociales préférentielles de classe C;
	1.008 parts sociales préférentielles de classe D;
	1.008 parts sociales préférentielles de classe E;
	1.008 parts sociales préférentielles de classe F;

MIKAROS AB

1.008 parts sociales préférentielles de classe G;
1.008 parts sociales préférentielles de classe H;
1.008 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 7.056 parts sociales préférentielles.

MAJA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH

1.008 parts sociales préférentielles de classe C;
1.008 parts sociales préférentielles de classe D;
1.008 parts sociales préférentielles de classe E;
1.008 parts sociales préférentielles de classe F;
1.008 parts sociales préférentielles de classe G;
1.008 parts sociales préférentielles de classe H;
1.008 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 7.056 parts sociales préférentielles.

Christopher Masek

505 parts sociales préférentielles de classe C;
505 parts sociales préférentielles de classe D;
505 parts sociales préférentielles de classe E;
505 parts sociales préférentielles de classe F;
505 parts sociales préférentielles de classe G;
505 parts sociales préférentielles de classe H;
505 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 3.535 parts sociales préférentielles.

Mads Ryum Larsen

555 parts sociales préférentielles de classe C;
555 parts sociales préférentielles de classe D;
555 parts sociales préférentielles de classe E;
555 parts sociales préférentielles de classe F;
555 parts sociales préférentielles de classe G;
555 parts sociales préférentielles de classe H;
555 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 3.885 parts sociales préférentielles.

TRESCO FÖRVALTNING AB

328 parts sociales préférentielles de classe C;
328 parts sociales préférentielles de classe D;
328 parts sociales préférentielles de classe E;
328 parts sociales préférentielles de classe F;
328 parts sociales préférentielles de classe G;
328 parts sociales préférentielles de classe H;
328 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 2.296 parts sociales préférentielles.

LIKA BRA DESIGN AB

302 parts sociales préférentielles de classe C;
302 parts sociales préférentielles de classe D;
302 parts sociales préférentielles de classe E;
302 parts sociales préférentielles de classe F;
302 parts sociales préférentielles de classe G;
302 parts sociales préférentielles de classe H;
302 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles.

BRIALMONT AB

302 parts sociales préférentielles de classe C;
302 parts sociales préférentielles de classe D;
302 parts sociales préférentielles de classe E;
302 parts sociales préférentielles de classe F;
302 parts sociales préférentielles de classe G;
302 parts sociales préférentielles de classe H;
302 parts sociales préférentielles de classe I.
Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles.

302 parts sociales préférentielles de classe C;
302 parts sociales préférentielles de classe D;

	302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles.
KALEXA FÖRVALTNING AB	176 parts sociales préférentielles de classe C; 176 parts sociales préférentielles de classe D; 176 parts sociales préférentielles de classe E; 176 parts sociales préférentielles de classe F; 176 parts sociales préférentielles de classe G; 176 parts sociales préférentielles de classe H; 176 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 1.232 parts sociales préférentielles.
Trygve Grindheim	302 parts sociales préférentielles de classe C; 302 parts sociales préférentielles de classe D; 302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles.
Kristiaan Nieuwenburg	302 parts sociales préférentielles de classe C; 302 parts sociales préférentielles de classe D; 302 parts sociales préférentielles de classe E; 302 parts sociales préférentielles de classe F; 302 parts sociales préférentielles de classe G; 302 parts sociales préférentielles de classe H; 302 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles.
James Yates	176 parts sociales préférentielles de classe C; 176 parts sociales préférentielles de classe D; 176 parts sociales préférentielles de classe E; 176 parts sociales préférentielles de classe F; 176 parts sociales préférentielles de classe G; 176 parts sociales préférentielles de classe H; 176 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 1.232 parts sociales préférentielles.
Total	144.480 parts sociales ordinaires de classe A; 4.512 parts sociales préférentielles de classe B; 4.512 parts sociales préférentielles de classe C; 4.512 parts sociales préférentielles de classe D; 4.512 parts sociales préférentielles de classe E; 4.512 parts sociales préférentielles de classe F; 4.512 parts sociales préférentielles de classe G; 4.512 parts sociales préférentielles de classe H; 4.512 parts sociales préférentielles de classe I. Soit un montant total de 165.538 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06087. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111792.3/1035/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 décembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Paolo Bergamaschi, entrepreneur, demeurant à Crema (Italie), président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003874.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

LCTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.317.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The public limited company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of LCTS INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty-seven thousand seven hundred and ninety Euro (EUR 57,790.-) divided into five thousand seven hundred and seventy-nine (5,779) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of

the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2005.

The first annual meeting will be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The public limited company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, five thousand seven hundred and seventy-eight shares	5,778
2. The public limited company ECOREAL S.A., prenamed, one share	<u>1</u>
Total: five thousand seven hundred and seventy-nine shares	5,779

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of fifty-seven thousand seven hundred and ninety Euro (EUR 57,790.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) The public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, with its registered office at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur David Sana, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LCTS INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 57.790,-) représenté par cinq mille sept cent soixante-dix-neuf (5.779) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, cinq mille sept cent soixante-dix-huit actions.	5.778
2. La société anonyme ECOREAL S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: cinq mille sept cent soixante-dix-neuf actions	5.779

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 57.790,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2005, vol. 534, fol. 84, case 7. – Reçu 577,90 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(006015.3/231/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 109.806, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 June 2005, not yet published whose articles have been amended for the last time by a notarial deed, dated 28 October 2005, not yet published and whose corporate capital is set at GBP 2,261,720 (two million two hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty Sterling Pounds).

The meeting elects as chairwoman Mrs Danielle Caviglia, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary Mrs Giovanna Carles, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Marc Debaty, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 113,086 (one hundred and thirteen thousand and eighty-six) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening

requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 13,200 (thirteen thousand two hundred Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of GBP 2,261,720 (two million two hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty Sterling Pounds) to GBP 2,274,920 (two million two hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty Sterling Pounds) by creating and issuing 660 (six hundred and sixty) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20 (twenty Sterling Pounds) each.

(2) Acknowledgement that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	17,285	17,285	8,156	701	43,427
Totals	45,273	45,273	21,985	1,215	113,746

(3) Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at GBP 2,274,920 represented by 45,273 Class 1 Shares, 45,273 Class 2 Shares, 21,985 Class 3 Shares and 1,215 Class 4 Shares with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20) each (the «Shares»).

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

(4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 13,200 (thirteen thousand two hundred Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of 2,261,720 (two million two hundred and sixty-one thousand seven hundred and twenty Sterling Pounds) to GBP 2,274,920 (two million two hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty Sterling Pounds) by creating and issuing 660 (six hundred and sixty) new shares (as detailed below) having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20 (twenty Sterling Pounds) each.

Subscription and payment

UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED, shareholder of the Company hereby represented by Mrs Danielle Caviglia, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declared to subscribe as follows:

Investor	Class 1 Shares (GBP)	Class 2 Shares (GBP)	Class 3 Shares (GBP)	Class 4 Shares (GBP)	Total new shares (GBP)
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	5,240	262	5,240	262	2,500
					125
					220
					11
					13,200
					660

These new shares have been fully paid up in cash so that the amount of GBP 13,200 (thirteen thousand two hundred Sterling Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fiscal Assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at nineteen thousand six hundred sixteen point fifty-eight euro (19'616.58 EUR) the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0,6729 against EUR 1.00.

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	17,285	17,285	8,156	701	43,427
Totals	45,273	45,273	21,985	1,215	113,746

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at GBP 2,274,920 (two million two hundred seventy-four thousand nine hundred and twenty pounds Sterling) represented by 45,273 (forty-five thousand two hundred seventy-three) Class 1 Shares, 45,273 (forty-five thousand two hundred seventy-three) Class 2 Shares, 21,985 (twenty-one thousand nine hundred eighty-five) Class 3 Shares and 1,215 (one thousand two hundred and fifteen) Class 4 Shares with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20) each (the «Shares»).

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand four hundred euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.806, constituée suivant acte notarié du 29 juin 2005, non encore publié dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié, en date du 28 octobre 2005 non encore publié et dont le capital social est fixé à GBP 2.261.720 (deux millions deux cent soixante et un mille sept cent vingt livres sterling).

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Caviglia, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Carles, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 113.086 (cent treize mille quatre vingt six) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 13.200 (treize mille deux cent livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.261.720 (deux millions deux cent soixante et un mille sept cent vingt livres sterling) à GBP 2.274.920 (deux millions deux cent soixante quatorze mille neuf cent vingt livres sterling) par l'émission et la création de 660 (six cent soixante) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres sterling) chacune.

(2) Reconnaissance qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseur	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	sociales de classe 1	sociales de classe 2	sociales de classe 3	sociales de classe 4	sociales au total
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21.600	21.600	10.719	352	54.271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	17.285	17.285	8.156	701	43.427
Total	45.273	45.273	21.985	1.215	113.746

(3) Décision de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à GBP 2.274.920 représenté par 45.273 parts sociales de Classe 1, 45.273 parts sociales de Classe 2, 21.985 parts sociales de Classe 3 et 1.215 parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

(4) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des Associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 13.200 (treize mille deux cent livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.261.720 (deux millions deux cent soixante et un mille sept cent vingt livres sterling) à GBP 2.274.920 (deux millions deux cent soixante quatorze mille neuf cent vingt livres sterling) par l'émission et la création de 660 (six cent soixante) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres sterling) chacune.

Souscription et paiement

UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENT (No.2) LIMITED, associé de la Société ici représentée par Danielle Caviglia en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la personne présente et le sous-signé notaire restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que l'acte auprès des autorités compétentes déclare souscrire comme suit:

Investisseur	Parts sociales de classe 1		Parts sociales de classe 2		Parts sociales de classe 3		Parts sociales de classe 4		Parts sociales au total	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	5.240	262	5.240	262	2.500	125	220	11	13.200	660

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de GBP 13.200 (treize mille deux cent livres sterling) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire instrumentant.

Evaluation Fiscale

Pour les besoins du calcul des obligations fiscales, l'apport est évalué à dix-neuf mille six cent seize virgule cinquante-huit EUROS (19.616,58 EUR) au taux de change actuellement fixé par la Banque centrale Européenne de GBP 0,6729 pour EUR 1.00.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société reconnaît qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseur	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	sociales de classe 1	sociales de classe 2	sociales de classe 3	sociales de classe 4	sociales au total
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21.600	21.600	10.719	352	54.271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	17.285	17.285	8.156	701	43.427
Total	45.273	45.273	21.985	1.215	113.746

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à GBP 2.274.920 (deux millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt livres sterling) représenté par 45.273 (quarante-cinq mille deux cent soixante-treize) parts sociales de Classe 1, 45.273 (quarante-cinq mille deux cent soixante-treize) parts sociales de Classe 2, 21.985 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de Classe 3 et 1.215 (mille deux cent quinze) parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à a demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: D. Caviglia, G. Carles, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2005, vol. 899, fol. 8, case 7. – Reçu 196,17 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

(110349.3/239/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2005.

FERGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 113.315.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vadim Kharin, avocat, demeurant à 91-1-195, Moscou, ul. Svobody, (Russie).

2.- Madame Elena Kharina, économiste, demeurant à 91-1-195, Moscou, ul. Svobody, (Russie).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FERGES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de services administratifs et sociaux à d'autres entités juridiques sous quelle que forme que ce soit. La société pourra assumer les fonctions d'administrateur ou de gérant d'autres entités juridiques.

La société pourra faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social. Elle peut notamment effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension et le développement. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1,000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jour du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Vadim Kharin, avocat, demeurant à 91-1-195, Moscou, ul. Svobody, (Russie), neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Madame Elena Kharina, économiste, demeurant à 91-1-195, Moscou, ul. Svobody, (Russie), une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Vadim Kharin, avocat, né à Krasnoyarsk, (Russie), le 31 août 1968, demeurant à 91-1-195, Moscou, ul. Svobody, (Russie);
 - b) Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-La-Loue, (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey;
 - c) Monsieur Philippe Naveaux, employé privé, né à Virton, (Belgique), le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Patrice Declérieux, expert comptable, né à Lyon, (France), le 2 décembre 1967, demeurant à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Vadim Kharin, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Kharin, E. Kharina, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 10, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 16 janvier 2006. J. Seckler.

(006010.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TECHNOPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 38.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECHNOPOL, S.à r.l.

Signature
(003885.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

EURO ESTATE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 113.302.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.
Before Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Lars Vestergaard, director, born in Arthus (Danemark), on 19 May 1964, residing The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (United Kingdom),

here represented by:

Mrs Danielle Caviglia, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given to her in Brighton (United Kingdom), on 22 December 2005.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxy holder, acting in the here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed party hereby declares to form among himself:

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object for which the company is established is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has direct participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is EURO ESTATE CAPITAL, S.à r.l., «société à responsabilité limitée».

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of managers.

Art. 6. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by Mr Lars Vestergaard, prenamed.

The same shares have been fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory disposition

The first year begins today and ends on December 31st, 2006.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be paid by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed sole manager of the company for an unlimited period:

Mr Lars Vestergaard, director, born in Arthus (Danemark), on 19 May 1964, residing The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (United Kingdom).

The manager has all powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The company is committed in all circumstances by the single signature of the manager.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's address is fixed at: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Lars Vestergaard, Direktor, geboren in Arthus (Dänemark), am 19. Mai 1964, wohnhaft The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (Vereinigtes Königreich),

hier vertreten durch:

Frau Danielle Caviglia, Juristin, beruflich wohnhaft in 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxemburg,

auf Grund einer ihr in Brighton (Vereinigtes Königreich) erteilten Vollmacht, gegeben am 22. Dezember 2005.

Welche Vollmacht, nachdem sie von der Vollmachtnehmerin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Vollmachtnehmerin, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von der vorerwähnten Partei zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden, um ein Portefeuille aus Wertpapieren und Patenten aller Art und jeglichen Ursprungs zu erwerben, zu verwalten und zu veräußern. Sie kann bei der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen jeglicher Art mitwirken. Sie kann durch Einbringung, Zeichnung, Emissionsgarantien, Kaufoptionen sowie durch andere Maßnahmen Wertpapiere und Patente aller Art erwerben und sie kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder durch andere Maßnahmen veräußern.

Ferner kann sie Maßnahmen treffen, um dieser Wertpapier und Patente aufzuwerten. Sie kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen Vorschüsse oder Garantien jeglicher Art gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen EURO ESTATE CAPITAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2006.

Zeichnung und Einzahlung

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Lars Vestergaard, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Lars Vestergaard, Direktor, geboren in Arthus (Dänemark), am 19. Mai 1964, wohnhaft The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (Vereinigtes Königreich).

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2006, vol. 899, fol. 92, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 12. Januar 2006.

J.-J. Wagner.

(005975.3/239/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LA MILANESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 5-11, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 35.294.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour LA MILANESE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003917.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

POLIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 102.251.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLIMMO S.A.

Signature

(003886.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ALIMENTAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIMENTAIRE, S.à r.l.

Signature

(003888.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 32,573,800.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.191.

In the year two thousand and five, on the seventh day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholder of PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 27 February 2003 by deed of notary M^e Gérard Lecuit, residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of 7th April 2003, PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, a company incorporated in the United Kingdom and having its registered office at 142 Holborn bars, London EC1N 2NH, United Kingdom, represented by Rémi Chevalier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 5th September 2005. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

1. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of the undersigned notary on 1st July 2005 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to enact that pursuant to article 14 of the articles of incorporation of the Company, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

3. The appearing party, acting through its proxy-holder, then requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company from thirty-two million five hundred seventy-three thousand eight hundred Euro (EUR 32,573,800.-) to thirty-three million three thousand three hundred Euro (EUR 33,003,300.-) by the issue of four thousand two hundred and ninety-five (4,295) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, declares to subscribe for four thousand two hundred and ninety-five (4,295) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of four hundred twenty-nine thousand and eighty-two Euro (EUR 429,582.-).

In consideration of the contribution in cash, the capital of the Company will be increased by four hundred twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 429,500.-) and the remaining eighty-two Euro (EUR 82) will be allocated to the share premium. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Third resolution

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at thirty-three million three thousand three hundred Euro (EUR 33,003,300.-) represented by three hundred thirty thousand thirty-three (330,033) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le seul et unique associé de PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constitué le 27 février 2003 par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 7 avril 2003, PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni et ayant son siège social au 142 Holborn bars, London EC1N 2NH, United Kingdom,

représentée par Rémi Chevalier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 5 septembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

1. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, le 1^{er} juillet 2005 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le représentant agissant ès qualités a requis le notaire instrumentant de mentionner que conformément à l'article 14 des statuts, l'unique associé assure tous les pouvoirs normalement dévolus à l'assemblée générale ordinaire des associés.

3. La personne comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, agissant en qualité d'unique associé de la Société, décide d'augmenter le capital émis de la société de trente-deux millions cinq cent soixante-treize mille huit cent euros (EUR 32,573,800.-) pour le porter à trente-trois millions trois mille trois cent euros (EUR 33,003,300.-) par l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (4.295) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Seconde résolution

PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, agissant en qualité d'unique associé de la Société, déclare souscrire les quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (4.295) nouvelles parts sociales et les avoir entièrement libérées grâce à un apport en espèces de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 429.582.-).

En contrepartie de l'apport en espèce, le capital de la Société est augmenté de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent euros (EUR 429.500.-) et les quatre-vingt-deux euros (EUR 82.-) restants sont alloués à la prime d'émission. La preuve de l'apport est donnée au notaire instrumentant qui les accepte.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED, agissant en qualité d'unique associé de la Société, décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société de la façon suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trente-trois millions trois mille trois cent euros (EUR 33.003.300.-) représenté par trois cent trente mille trente-trois (330.033) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros chacun, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société sont estimées à six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Chevalier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 149S, fol. 86, case 5. – Reçu 4.295,82 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005959.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.537.800,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.191.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005960.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LUSITANIA ALIMENTAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSITANIA ALIMENTAIRE, S.à r.l.

Signature

(003892.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 83.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANC S.A.

Signature

(003893.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AS MEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8337 Capellen, 3, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 63.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue le 6 décembre 2005 à Capellen

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme AS MEDICA procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Alex Baiverlin, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à B-4860 Pepinster, rue Flère, 23, est renouvelé pour une durée de six ans.

2. Le mandat de Monsieur Henri-François Baiverlin, administrateur, demeurant à L-8337 Capellen, rue Michel Rodange, 3, est renouvelé pour une durée de six ans.

3. Le mandat de Monsieur Daniel Weber, administrateur, demeurant à L-8833 Wolwelage, rue Bellevue, 49, est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour AS MEDICA S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003905.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FLORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 113.318.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of November.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company BEAUTY MASTER LIMITED, with registered office in 2706 RBS Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong, here duly represented by Mr Christian Buhlmann, chartered accountant, professionally residing at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» as follows:

A. - Purpose, Duration, Name,- Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of FLORA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one thousand two hundred and forty (1.240) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up, which are all held by the company BEAUTY MASTER LIMITED, with registered office in 2706 RBS Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Compartments

Art. 12. The Sole manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the sole manager or the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the sole manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. - Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is(are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any of the two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Without prejudice to the provisions contained in article 12, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the sole manager or the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the one thousand two hundred and forty (1.240) shares have been subscribed by the limited liability company BEAUTY MASTER LIMITED, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

First resolution

Mr Christian Bühlmann, born on the 1st of May 1971 at Etterbeek (Belgium), professionally residing at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter; is named manager of the company and he is vested with the broadest powers to commit the company.

Second resolution

Mr Jean Bernard Zeimet, auditor, born in Luxembourg, on the 5 of March 1953, professionally residing at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, is appointed as independent auditor of the Company.

The term of office of the independent auditor shall be for six years.

Third resolution

The registered office is established at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société BEAUTY MASTER LIMITED, avec siège social à 2706 RBS Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong,

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

A. - Objet, Durée, Raison sociale, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoi-

rement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FLORA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et toutes détenues par la société BEAUTY MASTER LIMITED, avec siège social à 2706 RBS Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des actions.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 21. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des actionnaires l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 21, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les actionnaires de ces compartiments.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée BEAUTY MASTER LIMITED, prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christian Bühlmann, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter; est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

Deuxième résolution

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, comme réviseur d'entreprises indépendant de la Société. La durée du mandat du réviseur d'entreprises indépendant est fixée à six ans.

Troisième résolution

Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2005, vol. 534, fol. 87, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(006017.3/231/456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2005.

Signature.

(003781.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 82.521.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 12 décembre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Herman Boersen, de sa fonction de Gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

N.J. Dinsmore / H. van de Sanden

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003957.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PENDRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.046.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour PENDRA, S.à r.l.

W. Bonte

Gérant

(003783.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PENDRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.046.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour PENDRA, S.à r.l.

W. Bonte

Gérant

(003788.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

CLE INVEST SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

Signature.

(003805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 2005.

Signature.

(003807.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C.R.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 67.694.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour C.R.M. S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003921.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 décembre 2005

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 29 décembre 2005.
 - L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 29 décembre 2005, des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:
 - Monsieur De Marco David, administrateur;
 - Monsieur Lam Alain, administrateur;
 - Monsieur Beernaerts Bruno, administrateur.
 - L'assemblée décide de nommer avec effet au 29 décembre 2005, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:
 - Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978, à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - Mademoiselle Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979, à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 - L'Assemblée décide de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, L-1526, 50, Val Fleuri, avec effet au 29 décembre 2005 et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.
 - L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 29 décembre 2005, ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, L-1650, 10, avenue Guillaume, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de l'exercice 2005.
- Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIN.E.A. FINANCIERE S.A.

S. Bravetti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003919.3/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

S.E.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 274, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.071.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour S.E.I. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003918.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

JULIET'S BAKEHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.336.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 2 janvier 2005 de la société CILLRYANS BAKERY LIMITED and its subsidiaries, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BM01891, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2006.

Signature.

(004343.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

CRONOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.985.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 novembre 2003

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée générale décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Jiri Laciga et de nommer Monsieur Pierre Crucifix comme administrateur en remplacement de Monsieur Jiri Laciga.
- 2) L'assemblée confirme le mandat des administrateurs de la société:
 - Brigitte Niset, née le 17 novembre 1955 à Lobbes (Belgique), résidant à B-Lillois (Belgique), avenue du Bois Amory, 23;
 - Patrice Declerieux, né le 2 décembre 1967 à Lyon (France), résidant à F-54000 Nancy, 147, avenue de Boufflers;
 - Pierre Crucifix, né le 13 mai 1960 à Watermael Boitsfort (Belgique), demeurant au 121, rue Ramelot, B-1428 Lillois (Belgique), en remplacement de Jiri Laciga.

Et du commissaire aux comptes:

CORPORATE FINANCE BUSINESS LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2005.

Pour CRONOS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003968.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

CRONOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.985.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Pierre Crucifix comme administrateur dès aujourd'hui. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dirk Deroost jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 comme administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Crucifix.
- 2) L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Josephus de Wit, demeurant à Merksem (Belgique), comme administrateur dès aujourd'hui jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.
- 3) L'assemblée générale décide de remplacer Madame Brigitte Niset par Monsieur Dirk Deroost comme administrateur délégué. Ce dernier est nommé à ce titre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011. Madame Niset reste administrateur. Le mandat d'administrateur de Madame Niset se termine le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2005.

Pour CRONOS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003966.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ALCHIMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.363.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004232.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 10.993.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale en date du 15 décembre 2005

1. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte administrateur-délégué,

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTER-AUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour VIDIFER S.A.H.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004062.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TOUAREG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 111.312.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

TOUAREG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003933.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

COSTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.627.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 novembre 2004 de la société CARNIVAL CORPORATION & PLC., enregistrée à Luxembourg, réf. LSO-BM02381, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 janvier 2006.

Signature.

(004500.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

IT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.862.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 octobre 2005

1) Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Les personnes suivantes ont été reconduites dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg le 24 février 1951, administrateur-délégué;
- M. Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg le 4 décembre 1962, administrateur-délégué et président du conseil d'administration;
- M. Paul Marx, docteur en droit, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Les administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009 (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l.).

Régime de signature statutaire:

«Vis-à-Vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour IT GROUP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004067.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SCANPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.952.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 novembre 2005, que:

- La démission de M. Henning Steg, Höglidsvägen 50A, S-135 50 Tyresö, Suède (né le 15 mai 1943 à Gifhorn, Allemagne), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004286.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SCANPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.952.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature

Un mandataire

(004287.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.876.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Guy Fasbender et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Ensuite, cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004093.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ASIA CONSUMER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: Euro 40,000.-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 112.698.

EXTRAIT

Il résulte de décisions des Associés de la Société prises à Luxembourg en assemblée générale en date du 21 décembre 2005 que:

- Monsieur Marc Rachman, directeur, né le 4 avril 1958, à Glasgow, Royaume Uni ayant son adresse au 11 Strand, London, WC2R 0AG, Royaume-Uni,

- Monsieur François Pfister, directeur, né le 25 octobre 1961, à Uccle, Belgique ayant son adresse au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Hadet, directeur, né le 25 mai 1968, à Nancy, France, ayant son adresse au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

sont nommés en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels et Madame Delphine Tempé, cette nomination prenant effet le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004446.3/1035/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

VWR INTERNATIONAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.701.

Le bilan pour la période du 28 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM02630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(004487.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

TRIBECA FIRST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.634.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TRIBECA FIRST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003935.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TRIDVEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.155.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TRIDVEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003939.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

LOCATION DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 216, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 46.675.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Luis Bernardino Gorjao, retraité, né le 3 mars 1940 à Igreja Nova (P), demeurant à L-4772 Pétange, 40, rue de la Piscine, ici représenté par Monsieur Alvaro De Oliveira Gorjao, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) Madame Regina Camarate De Oliveira; employée privée, née à Santo Isidore (P), le 20 août 1966, demeurant à L-4750 Pétange, 66, rte de Longwy.

3) Monsieur Alvaro De Oliveira Gorjao, mécanicien, né à Santo Isidoro (P), le 3 décembre 1968, demeurant à F-54650 Saulnes, 5, rue de la Rose.

4) Madame Sylvia De Oliveira Gorjao, employée privée, née à Pétange, le 12 mai 1976, demeurant à L-4738 Pétange, 1, rue Prince Henri,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée LOCATION DU SUD, S.à r.l. avec siège à L-4751 Pétange, 216, rte de Longwy, (R.C. B N° 46.675), constituée suivant acte notarié du 19 janvier 1994, publié au Mémorial C page 9294/94.

Lesquels comparants ont conclu formellement à la dissolution de ladite société pour cessation d'activité avec effet rétroactif au 15 mars 2005,

- qu'ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société LOCATION DU SUD, S.à r.l., avec effet rétroactif au 15 mars 2005.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés à L-4772 Pétange, 40, rue de la Piscine.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Camarate De Oliveira, A. De Oliveira Gorjao, S. De Oliveira Gorjao, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006, vol. 914, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2006.

G. d'Huart.

(004167.3/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

REAGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.030.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du jeudi 8 décembre 2005

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend note de la démission, en tant qu'Administrateur-délégué, de Monsieur Patrick Boulin avec effet au 11 octobre 2005.

Le Conseil d'Administration remercie vivement Monsieur Patrick Boulin pour sa contribution active apportée tout au long de son mandat d'Administrateur-délégué au sein du Conseil d'Administration de REAGRA S.A.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'annuler tous les pouvoirs de gestion journalière, les pouvoirs d'engagements et de signatures accordés jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration désigne, en remplacement de Monsieur Patrick Boulin, démissionnaire, Madame Martine Mannès, au poste d'Administrateur avec effet au 11 octobre 2005.

La prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006 confirmera ce mandat.

Cinquième résolution

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

- Madame Martine Mannès, demeurant au 21, avenue de Tervueren, B-1040 Bruxelles.

- MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, représentée par Monsieur Claude Weber, demeurant au 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf.

Sixième résolution

A la suite de ces changements, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Luc Versele, Président du Conseil d'Administration;

- Mme Martine Mannès, Administrateur-délégué;

- M. Willy Van Vossole, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02751. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004090.3/4685/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.